



**PROCES VERBAL
DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize janvier à 18 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de Fontenay le Marmion se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par David GUESNON, Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L2122 8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : ANQUETIL Gérard ; BANON Sandrine ; BAYRAC Olivier ; BIZET Benoît ; BRIARD Marion ; GUESNON David ; LEGRIS Laurence ; LENOEL Sophie ; MEZIERES Sandrine ; PERRIOT Matthieu ; VALTER Benoît ;

Absents : BAILLEUL Charline ; BOGAERT Béatrice ; CLIQUENNOIS Romain ; DENIS Hélène ; DUMENIL Gilles ; GERMAIN Philippe ; GILLARD Thierry.

Absents excusés : DELAUNAY Cédric ;

Pouvoirs : //

Secrétaire : BAYRAC Olivier

DATE DE CONVOCATION : 9 janvier 2025

DATE D’AFFICHAGE : 9 janvier 2025

Monsieur le Maire propose l’ajout de 2 points à l’ordre du jour : Prise en charge des dépenses d’investissement avant le vote du budget et décision concernant l’éclairage public. Personne ne s’oppose à l’ajout de ces points.

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D’INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF – 2025-01-01

Préalablement au vote du Budget Primitif 2025, la ville ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement que dans la limite des restes à réaliser de l’exercice 2024.

Afin de faciliter les dépenses d’investissement du 1er trimestre 2025, et de pouvoir faire face à une dépense d’investissement imprévue et urgente, le conseil Municipal peut, en vertu de l’article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d’investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024.

A savoir :

Chapitre 20	4 250.00 €
Chapitre 21	123 385.00 €
Chapitre 23196 243.00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l’autorisation de mandater les dépenses d’investissement 2025 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget Primitif de 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

ACCEPTE d’accorder cette autorisation.

FIXATION LOYER LOGEMENT BOULANGERIE - 2025-01-02

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que, non utilisé, le logement de la boulangerie se détériore.

Il propose aux élus de le louer au plus vite et pour se faire de fixer le montant du loyer et des charges.

Le logement d'environ 70 m2 avec accès au terrain, à la terrasse et une cour commune est du type F3.

Monsieur le Maire propose un loyer à 500 € et une avance sur charges de 100 €.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE le montant du loyer à 500 € et des charges à 100 €.

SALLE BOULANGERIE CONDITIONS DE LOCATION- 2025-01-03

Le logement de la boulangerie possède une salle spacieuse qui peut potentiellement être incluse dans le projet d'habitat pour personnes âgées,

Monsieur le Maire propose de dissocier le logement et la salle, sous la forme de deux contrats. Celui de la salle sera de trois mois et renouvelables par tacite reconduction.

Cette salle serait louée à l'euro symbolique, jusqu'à ce que le projet aboutisse. Les locataires en auront la jouissance et l'entretien, charge à eux d'assurer l'ensemble.

Dès l'avancement du projet et en fonction des options choisies, la collectivité aura la charge de fermer l'accès de l'un à l'autre.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTÉ ces conditions

CREATION DE 3 COMMISSIONS - 2025-01-04

Monsieur le Maire rappelle aux élus les multiples sujets auxquels la collectivité doit faire face et propose de créer 3 commissions en charge de 3 dossiers importants relatif à l'insécurité, aux inondations, et à la sécurité routière

Les élus intéressés lèvent la main

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité

RETIENT les noms suivants :

Nom de la Commission	Membre
Lutte contre les inondations	BANON Sandrine – BAYRAC Olivier – BIZET Benoît - GUESNON David – VALTER Ben – auxquels s'ajoutent les habitants volontaires
Vols et insécurité	BAYRAC Olivier – GUESNON David - auxquels s'ajoutent les habitants volontaires
Sécurité Routière	ANQUETIL Gérard - BAYRAC Olivier – BIZET Benoît - GUESNON David – auxquels s'ajoutent les habitants volontaires

UTILISATION MEDIATHEQUE GROUPE GENEALOGIE - 2025-01-05

Lors de la précédente réunion de conseil le sujet de l'utilisation de la médiathèque a été abordé, les membres du conseil souhaitaient plus d'informations pour se prononcer.

C'est aujourd'hui chose faite, l'association en question souhaite bénéficier du matériel informatique et du réseau, jusqu'à présent l'animateur de l'activité généalogie fournissait son matériel personnel.

Cette activité calme a tout à fait sa place dans la médiathèque,

Un protocole d'utilisation sera proposé, afin de veiller notamment à la sécurité du lieu après utilisation,

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACUTORISE l'utilisation de la Médiathèque à l'activité généalogie le lundi soir.

ARBRES PROPRIETE LOTISSEMENT SAJAC IMMOBILIER - 2025-01-06

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la doléance du lotisseur SAJAC immobilier qui n'arrive pas à vendre son bien et estime que le choix de garder les arbres en est la cause,

Les élus discutent sur l'incohérence d'une autorisation d'abattage alors qu'on replante par ailleurs et notamment dans le Parc,

Si on lui laisse la main le risque est grand de ne plus avoir d'arbres du tout,

Peut-on céder à un particulier pour son intérêt personnel ?

Ne doit-il pas revoir l'implantation des constructions, ou même le type de construction, qui s'intégrerait au cadre végétal ?

Le conseil après en avoir délibéré, avec 1 abstention et 10 voix pour,

AFFIRME sa volonté de maintenir sa position.

REFUSE l'abattage des arbres de ce lotissement.

ECLAIRAGE PUBLIC - 2025-01-07

Le conseil est amené à trancher sur les modalités d'éclairage de la commune au vu des nombreuses réclamations à ce sujet,

L'objectif premier était économique compte tenu du coût de l'énergie et aussi écologique, car on sait bien que l'éclairage est une nuisance pour la faune nocturne,

Le sentiment d'insécurité ambiant et la baisse du coût de l'énergie annoncée et évaluée par le SDEC permettent d'envisager de modifier à nouveau les horaires d'éclairage

Monsieur le Maire propose d'éteindre l'éclairage à 23 h 00 et non plus 21 h 00 dans les zones sensibles

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFIRME ce choix

QUESTIONS DIVERSES

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE : Le Permis de construire a été déposé. L'enquête publique aura sans doute lieu avant l'été. Cette centrale photovoltaïque sera implantée à cheval sur Fontenay et Laize sur une plateforme calcaire et ne sera pas très visible sauf éventuellement des Côtis.

La liaison avec la ligne haute tension devrait traverser la commune. ENEDIS ou RTE décideront du tracé après l'obtention du permis. 6.5 mégawatts seront produits soit l'équivalent de la consommation de 2 700 foyers. Avec ce projet la commune remplit ses objectifs dans le cadre du 100 % Ener.
Les élus émettent un avis plutôt favorable à ce projet.

AMENAGEMENT COUR DE L'ECOLE : Les buts ont été remis en état et seront installés en février. Les enfants auront à disposition un terrain de basket et un terrain de foot. Les peintures au sol seront faites.

SERVICE CIVIQUE : Une nouvelle jeune femme a commencé début janvier.

ASSEMBLEE GENERALE COMITE DES FETES : Il n'y aura plus de St Hermès car cette manifestation correspond à la date choisie par une commune voisine pour une grosse manifestation. De ce fait, Fontenay a perdu de nombreux participants.

Le comité des fêtes propose à la place une « fête de l'été » qui aura lieu le 28 juin, avec musique, barbecue et feu d'artifice.

BULLETIN MUNICIPAL : il doit être livré en mairie la semaine 4.

CHORALE : La chorale fêtera cette année ses 10 ans, le 25 janvier prochain à partir de 20 h à la salle multi-activités.

SEMEURS DU VAL : Assemblée générale le 18 janvier à 11 h. Les jardins partagés sont un lieu de partage et d'échanges entre générations ce qui répond aux objectifs des élus. Monsieur VALTER aimerait qu'une boîte aux lettres soit installée avec un numéro de voirie.

PROJET PARC : La 1^{ère} partie du Parc est terminée. L'aménagement du parking devant la pharmacie, devra prendre en compte l'activité des médecins afin de ne pas pénaliser la fréquentation des commerces.

Mr BAYRAC confirme la venue de Marine Joannes à l'inauguration. La date sera fixée en fonction de son agenda.

Les enfants travaillent actuellement avec leurs instituteurs sur la procédure de vote, ils viendront exprimer leur choix de jeux dans les conditions « réelles » d'un scrutin.

Une boîte à livres doit aussi trouver sa place dans ce nouvel espace.

COMMISSION FESTIVITES : Réunion prévue lundi 20 janvier à 18 h.

HABITAT INCLUSIF : Les étudiants et le CAUE viendront présenter aux élus et aux habitants concernés l'avancement du projet mercredi 22 janvier à 18 h 00 salle du conseil municipal.

Liste des sujets traités et délibéré à la séance du 16 janvier 2025 :

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
AVANT LE VOTE DU BUDGET – 2025-01-01	Approuvé
FIXATION LOYER LOGEMENT BOULANGERIE - 2025-01-02	Approuvé
LOCATION SALLE BOULANGERIE - 2025-01-03	Approuvé
CREATION DE 3 COMMISSIONS – 2025-01-04	Approuvé
UTILISATION MEDIATHEQUE GENEALOGIE – 2025-01-05	Approuvée
ARBRES LOTISSEMENT SARJAC – 2025-01-06	Approuvé
ECLAIRAGE PUBLIC – 2025-01-07	Approuvé

Fin de séance 20 h

Le Maire
David GUESNON
Signature

Le Secrétaire de Séance
Olivier BAYRAC
Signature

